

Tarifs

Les facturations concernent :

La rétribution scolaire

35,00 € par mois, par enfant, sur 10 mois.

Réduction de 30% à partir du 3^{ème} enfant fréquentant l'école.



La cantine

La réservation se fait via le portail familles (Noéfil). Se référer au paragraphe concernant la restauration dans le règlement intérieur, en bas de la page 2.

Tout repas commandé sera facturé, sauf exception (maladie, par exemple, à condition d'avoir prévenu l'école de l'absence de l'enfant, **avant 9h**, absence non-remplacée d'un enseignant).

La tarification, basée sur le Quotient Familial, est toujours d'actualité. Vous paierez le repas selon la tranche de QF à laquelle vous appartenez et selon que votre enfant est scolarisé en maternelle ou en primaire.

Vous ferez parvenir une **attestation de QF** à la comptable **pour le vendredi 5 septembre**.

Si vous ne nous donnez pas l'attestation, vous serez facturés au tarif le plus élevé.



	Maternelle	Primaire
<u>Tranche 1 : QF < 399 €</u>	2,63 €	3,15 €
<u>Tranche 2 : QF entre 400 et 799</u>	3,57 €	3,78 €
<u>Tranche 3 : QF entre 800 et 1 199</u>	4,10 €	4,31 €
<u>Tranche 4 : QF > 1 199</u>	4,31 €	4,52 €
<u>Tranche 5 : Enfants hors Gouesnou</u>	5,78 €	5,99 €
<u>Repas non-réservé</u>	6,00 €	6,00 €

La garderie

La garderie est gérée par l'OGEC et le personnel de l'école.

Le **tarif** est de **0,55 € le quart d'heure**.

Le soir, le 1^{er} quart d'heure coûte **1,55 €, goûter inclus**.

Tout quart d'heure entamé est dû.

Garderie ouverte à partir de **7h15** le matin, et le soir jusqu'à **18h45**.

Tout dépassement sera facturé 10 € le quart d'heure.

Le code des enfants (qui reste en notre possession) est scanné à l'arrivée de l'enfant le matin et au sortir de la salle, le soir.



Facturation

Les factures seront désormais mises à disposition sur votre espace-familles de **Noéfil**.

Vous réglerez en début de mois les **frais réels du mois précédent**.

Exemple, facture de **début octobre** : *Frais de scolarité (35 €)*
+ Cantine (repas pris en septembre)
+ Garderie (matins et soirs de septembre)
+ activité de la classe (sortie, piscine, ...)
= Total qui sera prélevé le 10 octobre

Si vous n'étiez pas prélevés l'an dernier et que vous souhaitez adhérer à ce mode de règlement, merci de nous faire parvenir un **RIB** pour le **vendredi 5 septembre**. Un mandat SEPA vous sera alors remis pour signature.

Séverine JEAN

Comptable

secretariat.stjo.gouesnou@wanadoo.fr

Stéphane LE VOURCH

Directeur